

des Princes &c. Juillet 1767. II

Majesté & ils me donneront avis successivement du progrès qu'ils feront dans ladite exécution. Voilà ce dont je dois vous prévenir, conformément aux ordres que Sa Majesté m'a donnés, afin que chacun, dans son district & en ce qui le regarde, se règle ponctuellement sur la teneur des Présentes, sans y contrevenir en aucune manière.

A Madrid le premier Mars 1767.

Signé, LE COMTE D'ARANDA.

Copie de la Lettre d'envoi, adressée aux Présidens des Tribunaux supérieurs des Provinces.

Je vous envoie ci-joint un paquet que vous n'ouvrirez point avant le Jeudi deuxième Avril; & alors, instruit de sa teneur, vous procéderez à l'exécution de ce qui y est prescrit.

Il importe au service du Roi que, du moment où vous aurez reçu la présente dépêche, vous ne fassiez connoître ni à votre Secrétaire, ni à aucune autre personne en qui même vous auriez la plus grande confiance, que vous êtes chargé d'un Paquet qui ne doit être ouvert que dans un certain tems; je compte que vous remplirez cette obligation & que vous ferez attention à la commission dont je vous charge, à vos devoirs personnels en cette circonstance, & au service de Sa Majesté. Dieu vous conserve un grand nombre d'années.

A Madrid le 20. Mars 1767.

Signé, LE COMTE D'ARANDA.

Instruction secrete.

Le Roi ayant résolu d'expulser de ses Etats tout l'Ordre Religieux de la Compagnie de JESUS, Sa Majesté m'a confié le soin de faire exécuter ses intentions, ainsi que le porte le Décret-Royal ci-joint. Comme cette opération est du nombre de celles qui, pour être faites avec succès, exigent qu'on y procède par-tout dans le même tems & en suivant les mêmes regles, j'ai envoyé directement les ordres respectifs dans chacun des lieux où il se trouve une ou plusieurs Maisons de ces Religieux, afin qu'ils soient exécutés par-tout le 3. Avril. L'exemplaire ci-inclus, qui est le même pour tous les diffé-

rens